

Jeudi 24 avril 2025

COMMUNIQUE DE PRESSE

Accès au sport des personnes en situation de handicap

L'UFOP réaffirme son engagement pour un financement adapté des appareillages sportifs pour les personnes en situation de handicap

Dans quelques jours, un orthoprothésiste membre de l'UFOP et son patient amputé fémoral courront le marathon de Londres. Ensemble, ils porteront un message fort en faveur de l'accès au sport pour toutes les personnes en situation de handicap.

C'est ce même message que l'UFOP a récemment réaffirmé à l'occasion d'une rencontre avec Charlotte Parmentier-Lecocq, Ministre déléguée chargée de l'Autonomie et du Handicap.

« L'année 2024, marquée par les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, ont permis des avancées dans le domaine du parasport, prouvant la volonté des pouvoirs publics de s'engager malgré un contexte budgétaire très contraint. L'échange que nous avons eu avec Madame Parmentier-Lecocq nous a donné l'occasion de saluer ces avancées et de proposer des pistes d'évolution », précise Jean François Cantero, Président de l'UFOP.

En effet, à la suite du Comité interministériel du handicap (CIH) de mai 2024, le gouvernement avait annoncé vouloir améliorer la prise en charge des prothèses destinées à la reprise d'une activité sportive¹. À l'été 2024, un dispositif de financement des lames de course a été mis en place via les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) pour les bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH).

Toutefois, malgré les différentes informations disponibles sur le site monparcourshandicap.gouv.fr, ce dispositif relatif au parasport nécessite des précisions de la part des administrations compétentes sur les catégories d'aides techniques et d'appareillages sur mesure éligibles à un soutien financier, ainsi que les modalités d'accès associées. L'UFOP s'inquiète par ailleurs des éventuelles différences de prise en charge d'un département à l'autre, synonymes de disparité de traitement et de perte de chance pour les personnes en situation de handicap, en fonction de leur lieu de résidence.

Aussi, l'UFOP plaide-t-elle plus généralement pour la mise en place d'un groupe de travail interministériel réunissant l'ensemble des parties prenantes afin d'avancer sur la question du financement des appareillages sur mesure permettant la pratique d'une activité physique et sportive : prothèses et orthèses dans leur ensemble, y compris les orthèses de positionnement.

¹ Cet engagement est repris dans le dossier de presse publié à la suite du dernier CIH qui s'est tenu le 6 mars 2025

L'UFOP sera à ce titre extrêmement attentive quant aux suites données au rapport Delandre remis le 7 avril dernier aux ministres de la Santé et des Sports. Ce rapport reconnaît « *que pour les usagers vivant avec un [handicap](#) et désireux de pratiquer une activité physique et sportive, le coût des [appareillages de parasport](#) est très souvent un frein pour sa pratique.* »

Si le « zéro reste à charge » représente un véritable défi, il ne saurait en effet exclure la mise en place de dispositifs de financement adaptés et réalistes, garants d'un accès équitable à la pratique sportive pour tous.

RETOUR D'EXPERIENCE DU MARATHON DE LONDRES

Le dimanche 27 avril, Pierre Gerbelot, orthoprothésiste et membre de l'UFOP, prendra le départ du marathon de Londres aux côtés de son patient, Frédéric Lazaro, amputé fémoral. Cette course solidaire n'aurait pas pu se faire sans l'accès à des appareillages parfaitement adaptés, conçus et fabriqués sur mesure par un orthoprothésiste, ajustés en permanence pour épouser au mieux la morphologie du coureur.

Un retour d'expérience sera proposé en visio-conférence dès leur retour en France, le mercredi 30 avril de 9h à 10h. Les médias désireux de suivre ce point presse sont invités à se manifester auprès de myra@frapiersaab.com. Le lien d'accès à la visio-conférence de presse leur sera envoyé en retour.

L'UFOP

Créée en 1988, l'UFOP est l'organisation professionnelle représentative du grand appareillage orthopédique externe sur mesure. Elle regroupe 90% des orthoprothésistes exerçant dans plus de 250 cabinets en France métropolitaine et dans les régions et les collectivités d'Outre-mer. L'UFOP représente et défend les intérêts de la profession auprès des différents acteurs du système de santé français et des pouvoirs publics.

Le secteur compte environ 3 000 collaborateurs dont 1 500 orthoprothésistes, professionnels de santé, qui prennent en charge des personnes présentant un handicap, des troubles des fonctions ou des déficiences afin de concevoir, fabriquer et délivrer des appareillages orthopédiques sur mesure (prothèses, orthèses, corsets, corsets-sièges...) destinés à leur redonner une autonomie dont la naissance, la maladie, un accident ou l'âge les a privées.

Pour en savoir plus, consulter [le dossier de presse de l'UFOP](#)